

Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace 2019

17 au 23 juin 2019 - PARIS LE BOURGET



Pavillon collectif Pays de la Loire Dossier d'inscription

Date limite d'inscription : 30 septembre 2018

UN PAVILLON PAYS DE LA LOIRE SUR UN EVENEMENT INCONTOURNABLE

Le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE), s'inscrit, depuis sa création, au cœur même de l'évolution de ce marché mondial, dont il est devenu, le **plus grand événement au monde consacré à l'industrie aéronautique et spatiale**. Il est ouvert aussi bien aux professionnels qu'au grand public.

Avec 2 381 exposants issus de 48 pays, 322 000 visiteurs dont 142 000 professionnels, 3 450 journalistes accrédités, l'édition 2017 a battu tous les records de commandes avec 150 milliards de \$ annoncés.



La Région des Pays de la Loire compte 111 établissements de la filière aéronautique sur son territoire, dont 101 sous-traitants, représentant plus de 14 000 salariés. Elle est également **la 2e région française pour la construction de structures aéronautiques civiles**.

Pour accompagner cette dynamique, **la Région des Pays de la Loire fédère depuis plusieurs éditions une trentaine d'acteurs de la filière sur un espace collectif de près de 450 m²**. En effet, le salon international du Bourget est pour la Région des Pays de la Loire une vitrine exceptionnelle du savoir-faire et des performances de l'aéronautique ligérienne.

Le pavillon collectif est implanté au sein du Hall 4, au côté des autres pavillons régionaux où sont aussi regroupées près de 600 PME françaises (les French Aerospace Suppliers). Cette formule permet aux entreprises d'être présentes sur un salon international tout en bénéficiant d'une prestation clé en main pour un coût limité.

La Région des Pays de la Loire a confié à l'Agence régionale l'organisation de ce pavillon pour la l'édition 2019 du salon qui se déroulera du **17 au 23 juin 2019** au Parc des Expositions Paris Le Bourget.

POURQUOI EXPOSER SUR LE PAVILLON PAYS DE LA LOIRE

- Visibilité d'un stand collectif à un tarif attractif
- Un stand clé en main, équipé et aménagé
- Une prise en charge complète avec une équipe dédiée : coordination avec les services techniques du salon assurée par l'Agence régionale
- Des espaces mutualisés (bar/accueil, espace de rendez-vous ...) pour vos rencontres prospects
- Une dynamique d'échanges entre les exposants entreprises, pôle de compétitivité et cluster (Neopolia Aerospace)
- Un programme d'animations et de temps forts sur le pavillon régional : side events avec donneurs d'ordres, petits déjeuners et cocktail business, visite officielle...
- Une communication de la Région des Pays de la Loire avant, pendant et après le salon (Presse, Réseaux sociaux...)

OFFRE DE PARTICIPATION SUR LE PAVILLON COLLECTIF REGIONAL

Prix forfaitaire pour un espace aménagé et les services associés (prestations incluses) * :

Station de travail Environ 5m ²	Stand Environ 9m ²	Stand Environ 18m ²	Stand Environ 27m ²
4 125 € HT	6 525 € HT	11 925 € HT	17 325 € HT
4 950 € TTC	7 830 € TTC	14 310 € TTC	20 790 € TTC

* Déduction faite de la subvention régionale

Prestations incluses

Stand

- 1 stand semi ouvert de 9, 18 ou 27 m² ou 1 espace ouvert de 5m² (station de travail)
- 1 enseigne personnalisée (logo et/ou nom de l'entreprise)
- Dotation mobilier de base :
 - Station de travail : 1 comptoir d'accueil et 1 tabouret haut, 1 multiprise
 - Stand : mobilier station de travail, 1 ensemble 1 table et 3 chaises et 1 porte-documents
- 1 à 3 panneaux de communication en fonction de la superficie (en anglais) réalisés sur la base d'une maquette commune tenant compte de la charte régionale
- Connexion internet wifi du salon
- 1 réserve partagée fermant à clé avec 1 réfrigérateur
- Gardiennage et nettoyage du stand

Inscription

- 1 référencement de base dans le catalogue officiel de l'événement et sur son site web
- 1 référencement sur le site web French Aerospace Suppliers
- 1 dotation de badges négociée : 5 badges exposants permanents + 5 badges exposants 1 jour + 10 invitations professionnelles 1 jour
- Accès aux espaces communs du pavillon des Pays de la Loire (bar/accueil, espace de rendez-vous)

Préparation au salon

- Réunion exposants : bonnes pratiques pour préparer un salon, organisation logistique
- Partage du rétroplanning : logement, transport du matériel, pièces d'exposition, temps forts ...

Animations

- Passage de délégations sur le pavillon Pays de la Loire,
- Petits-déjeuners business, side events avec donneurs d'ordres (Neopolia Aerospace, EMC2...)

Communication et Presse

- Communication institutionnelle (newsletter, reportage vidéo et photos)
- Presse : mention de votre structure dans le communiqué de presse de la Région dédié à l'évènement
- Relais sur les réseaux sociaux (twitter, linked in)

Prestations non incluses

- Mobilier complémentaire : vitrine, réfrigérateur individuel, écran plasma, porte-documents sur pied, prises électriques supplémentaires
- Fluides complémentaires (électricité, air comprimé, internet ...)
- Frais d'acheminement et d'installation de votre produit/technologie sur le salon
- Assurance des pièces exposées (à souscrire auprès de votre assureur)
- Hôtesse sur votre espace, Plateaux repas, Parking
- Inscriptions complémentaires dans le catalogue officiel du salon
- Commandes de badges exposants et/ou d'invitations supplémentaires
- Voyage, transferts, séjour et restauration des représentants de votre entreprise

Conditions de participation sur le pavillon régional :

- Les demandes de participation sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée avec une priorité donnée aux entreprises primo-exposantes ; l'inscription définitive sera validée par le Comité de Pilotage régional.
- L'Agence régionale établit le plan du stand et attribue librement les emplacements des entreprises co-exposantes
- Les surfaces indiquées pour les stands peuvent être légèrement supérieures ou inférieures selon l'emplacement définitif et les dimensions des espaces attribués par les organisateurs du salon.
- L'entreprise co-exposante s'engage à assurer une présence permanente sur son stand sur la durée du salon, selon les horaires d'ouverture en vigueur et à compléter le questionnaire de bilan de l'Agence régionale.
- Les détériorations occasionnées par l'entreprise co-exposante à du matériel de location (mobilier par exemple) lui seront refacturées.
- La participation sur un pavillon régional implique de préserver une cohérence et une homogénéité visuelle, aussi il est demandé aux entreprises co-exposantes de ne pas exposer de posters, roll-up, kakémonos ou stand parapluie sur leur espace.

Vos contacts à l'Agence régionale :

Contacts pour l'inscription au salon et l'organisation logistique de votre participation :

- Nathalie MASSE – Tél : 02 40 89 89 78 – 06 79 93 29 03 - n.masse@agence-paysdelaloire.fr
- Sophie RIAND - Tél : 02 40 48 81 30 – s.riand@agence-paysdelaloire.fr

Inscription sur le pavillon régional :

Bulletin d'inscription à retourner avant le 30 septembre 2018 :

- **Par courrier à :**

L'Agence régionale – Pays de la Loire Territoires d'Innovation
A l'attention de Nathalie MASSE
7 rue du Général de Bollardièrre – CS 80221
44202 NANTES CEDEX 2

- **Ou par mail à :**

n.masse@agence-paysdelaloire.fr ou s.riand@agence-paysdelaloire.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION
Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace 2019
A retourner avant le 30 septembre 2018

Entreprise co-exposante :

Raison sociale :
 Activité :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Entité et adresse de facturation si différente :
 N° SIRET : Chiffres d'affaires (en €) :
 Effectifs de la société : < 50 50 à 250 251 à 1 000 > 1 000
 Adhérent réseau(x) (EMC2 Neopolia....) :

Interlocuteur salon :

Nom : Prénom : Fonction :
 Tél : Tél portable : E-mail :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation du dossier d'inscription pour exposer sur l'espace régional Pays de la Loire au SIAE 2019 et **réserve un espace d'environ m² et services associés** (prestations incluses) **pour la somme forfaitaire de € HT (..... € TTC), et je verse 50% du montant total TTC soit € TTC.**

Mode de règlement :

- par chèque établi à l'ordre de la Société publique régionale des Pays de la Loire
- par virement sur le compte Caisse des Dépôts n° 40031 00001 0000369598L 60 (*preuve du virement à fournir*)
 IBAN : FR59 4003 1000 0100 0036 9598 L60 - BIC : CDCGFRPPXXX

L'inscription définitive se fera à l'encaissement de l'avance sur participation correspondant à 50% du montant total TTC. Le solde devra être réglé à réception de la facture qui sera envoyée au plus tard un mois avant le début du salon.

Bon pour engagement de participation.

Fait à : Le / /

CACHET DE L'ENTREPRISE	SIGNATURE

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire :

Quelle qu'en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation. Dans ce cas, les avances versées sont intégralement restituées.

En cas d'annulation par l'entreprise co-exposante :

Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à la Société publique régionale des Pays de la Loire, sauf si le module est loué à un autre exposant. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le module ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%.

Assurance et responsabilité juridique

L'entreprise exposante participant sur le stand collectif régional doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance la garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont elle serait reconnue personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'elle expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex : acheminement du matériel d'exposition...). D'une façon générale, la Société publique régionale des Pays de la Loire décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Cette attestation d'assurance doit être remise à la Société publique régionale des Pays de la Loire avant le début du salon.